



AVIS D'APPEL A CANDIDATURE

Autorisation d'occupation d'une parcelle du domaine public de Voies Navigables de France située à Trosly-Breuil (Oise) pour des activités de pâturage et fauche.

Le dossier de candidature doit être dûment complété, daté et signé et être retourné

avant le 20 février 2023

par voie postale, cachet de la poste faisant foi, auprès de : SeMAO ZA le Pêcher 08440 LUMES

ou par mail à l'adresse suivante : ines.demontgon@semao.fr

Préambule

Le présent avis d'appel à candidature concerne l'occupation d'une prairie humide de 1,8 Ha au sein de la parcelle cadastrée AH 58 sur la commune de Trosly-Breuil (60350) (ci-après, le « **Site** ») (Annexes 1 et 2).

La parcelle est située sur le domaine public de Voies Navigables de France (ci-après, « **VNF** »), géré pour son compte par la société SeMAO.

L'attribution et l'exécution de l'autorisation d'occupation du Site relève des dispositions du code général de la propriété des personnes publiques (ci-après, le « **CGPPP** »).

En vue de la conservation du Site, l'autorisation d'occupation qui sera délivrée à l'issue de la présente procédure de sélection aura pour objet la mise en œuvre d'activités de pâturage et de fauche selon les modalités convenues dans le cahier des charges (Annexe 3).

A noter également que la gestion (fauche) des layons sous les lignes électriques ainsi que le long de la rue du mont fermé (0.5 ha voir carte en Annexe 1) devra être exécutée par l'occupant.

1. Contexte

Le Site a été acquis par la société BAMEO pour le compte de l'établissement public VNF, et confié à la gestion de la société SeMAO, dans le cadre de la mise en œuvre des mesures compensatoires (2013-2043) réalisées en raison du projet de déconstruction des anciens barrages et la reconstruction et l'exploitation des nouveaux barrage de Vauxrot, Fontenoy et Vic-sur-Aisne dans le département de l'Aisne et des barrages de Couloisy, Hérant et Carandeu dans le département de l'Oise.

Ces mesures compensatoires sont prescrites par l'arrêté inter préfectoral du 30 janvier 2019.

Afin d'assurer la bonne mise en œuvre de ces mesures compensatoires, la société SeMAO s'est rapprochée du Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France (ci-après, le « **CEN** ») qui épaula et conseille SeMAO pour la gestion du Site et la réalisation des suivis scientifiques prescrits dans le plan de gestion du Site.

Le Site, exploité historiquement en prairie humide, a par la suite fait l'objet d'une plantation de peupliers. Il a pour partie été restauré en prairie en 2019.

A la suite de ces travaux, des fauches de restauration ont été réalisées et permettent aujourd'hui une gestion agricole des espaces ouverts et la mise en place d'un pâturage.

Cette gestion agricole doit être compatible avec la préservation de la faune et de la flore patrimoniales observées sur le Site.

C'est dans ce contexte que s'inscrit le présent appel à candidature lancé par la société SeMAO avec le soutien du CEN.

2. Objet de l'avis d'appel à candidature

Occupation du Site par un agriculteur pour pâturage et fauche selon les prescriptions fixées dans le présent avis d'appel à candidature et notamment au cahier des charges (Annexe 3).

A l'issue de la présente procédure, une autorisation d'occupation du Site sera conclue entre la société SeMAO et le candidat sélectionné en application des critères ci-dessous.

3. Les critères de recevabilité des candidats

Tout agriculteur pouvant répondre au cahier des charges est recevable à candidater au présent avis d'appel à candidature (Annexe 3).

Les candidats devront remplir le document de candidature joint au présent avis d'appel en candidature (Annexe 4) dans les délais impartis et selon les formes prescrites.

4. Date d'effet de l'occupation et durée

L'autorisation d'occupation prendra effet à partir du 1^{er} mai 2023 pour une durée d'un an. L'autorisation sera renouvelée, chaque année, par tacite reconduction pour une période d'un an, dans la limite de quatre années.

Il pourra être mis fin, chaque année, à l'autorisation d'occupation du Site sous réserve d'en informer l'occupant deux mois avant la date anniversaire.

Il est rappelé que conformément aux dispositions de l'article L.2122-2 du CGPP, l'autorisation est délivrée à titre précaire et révocable.

5. Occupation du Site à titre gracieux

En application des dispositions de l'article L.2125-1 du CGPPP toute occupation du domaine public donne en principe lieu au paiement d'une redevance sauf notamment, lorsque l'occupation ou l'utilisation contribue directement à assurer la conservation du domaine public lui-même.

Conformément à cette exception, et compte tenu de l'intérêt que présente l'activité de pâturage et de fauche pour la préservation et la conservation du Site, la convention d'autorisation d'occupation du Site - objet du présent avis d'appel à candidature - sera conclue à titre gratuit.

6. Investissements

La mise en place du matériel (clôtures, parc de contention, portes herbagères, etc.) nécessaire au pâturage sera financée et exécutée par la société SeMAO.

Il est également prévu d'installer une passerelle pour permettre le passage des animaux au niveau du fossé et un parc de contention sera mis en place à proximité de la rue du Mont Fermé facilitant les manœuvres liées à l'exploitation.

Les candidats sont invités à présenter dans le cadre de leur candidature le matériel dont ils auront besoin.

La société SeMAO se rapprochera de l'agriculteur sélectionné pour occuper le Site pour que ce dernier puisse lui faire part de toutes recommandations techniques raisonnables qu'il jugerait utile pour l'installation de ce matériel.

L'occupant devra maintenir le matériel en bon état.

7. Critères de sélection de l'occupant

Les candidatures seront appréciées selon les critères pondérés suivants :

CRITERES	PONDERATION
Critères généraux	
Sensibilité environnemental, qualité de l'argumentaire	25 %
La distance du lieu d'activité de l'agriculteur avec le Site	20 %
Les engagements environnementaux (AB, HVE, MAEC, etc.)	5 %
Les compétences du candidat	15 %
Critères relatifs à la fauche	
Le matériel de fauche	5 %
Usage des produits issus de la fauche	10 %
Critères relatifs au pâturage	
Mise en œuvre d'un pâturage bovin	20 %

La société SeMAO procédera au classement des candidats ayant répondu au présent avis d'appel à candidature dans les délais impartis, sur la base des critères ci-dessus.

Le candidat qui obtiendra la meilleure note sera sélectionné pour occuper le Site, et conclura une autorisation d'occupation du Site avec la société SeMAO.

8. Contact

Inès de MONTGON

SeMAO

ZA Le Pêcher

08440 LUMES

Courriel : ines.demontgon@semao.fr

9. Date limite du dépôt du dossier de candidature

Le dossier de candidature devra être dûment complété, daté et signé et être retourné **avant le 20 février 2023**

par voie postale, cachet de la poste faisant foi, auprès de : **SeMAO ZA le Pêcher 08440 LUMES**

ou par mail à l'adresse suivante : ines.demontgon@semao.fr

ANNEXES

ANNEXE 1 : CARTOGRAPHIE PARCELLAIRE ET LOCALISATION DU SITE



ANNEXE 2 : PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE



ANNEXE 3 : CAHIERS DES CHARGES

Fauchage :

- Date de fauche fixée à partir du 1^{er} juillet (peut varier en fonction des conditions climatiques après accord de SeMAO qui se rapprochera le cas échéant du CEN à ce sujet) ;
- Fauche centrifuge (du centre vers l'extérieur de la parcelle), avec vitesse réduite à 5km/h sur les 3 dernières lamées ;
- Aucune fertilisation et aucun produit pesticide n'est autorisé sur les parcelles.

Pâturage :

- Pâturage extensif : la charge sera adaptée à la sensibilité du site et aux conditions météorologiques ;
- Chargement : maximum 5UGB entre début juin et mi-octobre ;
- Il est appliqué aux animaux la prophylaxie réglementaire (règlement sanitaire départemental) et privilégié les produits vétérinaires à rémanence faible ou nulle. Est privilégié une administration en solution buvable ou injectable ;
- Le troupeau sera mis à l'herbe plus de 30 jours après le dernier traitement prophylaxique ;
- L'affouragement est interdit.

L'occupant s'engage à :

- Ne pas stocker les véhicules et le matériel (hormis pour l'abreuvement) ;
- Ne pas abandonner tout dépôt et détritux de quelque nature que ce soit sur le Site ;
- Ne pas réaliser de semis sur le Site ;
- Maintenir la prairie naturelle fauchée et son caractère inondable ;
- Participer aux actions de lutte collective contre les plantes invasives sur le Site. A noter la présence d'Aster lancéolé (espèce exotique envahissante) ;
- Entretenir les linéaires boisés (lisière) entre le 31 juillet et le 15 mars, selon les recommandations du CEN.

Il est interdit de :

- Drainer ou modifier le fonctionnement hydraulique du Site ;
- Supprimer ou dégrader les haies ou tout élément fixe du paysage ;
- Ecobuer ou mettre le feu au Site ;
- Construire tout édifice lié, ou non, aux activités agricoles ;
- Exercer toute autre prestation agricole que la fauche et le pâturage extensif ;
- D'autoriser un tiers à occuper le Site.

**ANNEXE 4 : DOCUMENT DE CANDIDATURE A COMPLETER ET REMETTRE
DANS LES DELAIS IMPARTIS**

1. Présentation du candidat :

Nom,
Prénom :.....
.....

Nom de la
société :.....
...

Forme juridique :
.....

Coordonnées :

▪ **Siège de l'exploitation**

Adresse :.....
.....
.....

Code Postal :.....

Commune :.....
.....

Tél. :.....
.....

Email :.....
.....

▪ **Adresse du domicile si différent du siège d'exploitation**

Adresse :.....
.....
.....

Code Postal :.....

Commune :.....
.....

Tél. :.....
.....

Email :.....
.....

Situation :

<input type="checkbox"/> Agriculteur à titre principal	<input type="checkbox"/> Agriculteur à titre secondaire
<input type="checkbox"/> Installé(e) depuis le :.....	<input type="checkbox"/> En groupement d'agriculteurs
Eleveur (préciser le type d'élevage) :.....	<input type="checkbox"/> JA

Présentation de votre exploitation :

- Type d'exploitation et productions :

.....

- SAU et localisation (commune(s)) en détaillant par type d'occupation du sol (ex : prairies, culture) :

.....

- Avez-vous déjà des terres en bail ou convention avec cahier des charges environnemental ? **(Précisez sur quel secteur géographique et type de production)**

.....

- L'exploitation est-elle engagée dans un signe officiel de qualité ou une démarche qualité filière ? quels sont vos engagements environnementaux ?

.....

N° de certification Agriculture biologique et date (ou démarche en cours depuis le.....) :

.....

- Est-ce que vous exploitez déjà des prairies humides ? Sur quel(s) secteur(s) ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

2. Projet du candidat :

Si installation JA : quelle(s) étape(s) du dossier d'installation avez-vous validée(s) ?

(Précisez : PPP, PE, présentation en CDOA, instruction dossier DJA, centre de formalités des entreprises, affiliation MSA - si attestations, les joindre au dossier) :

.....
.....
.....
.....
.....

Fauche :

- Description du parc matériel de fauche

.....
.....
.....
.....
.....

- Les produits issus de la fauche seront destinés à :

.....
.....
.....
.....

- La date de fauche ne sera pas antérieure au 1^{er} juillet, à partir de cette date quand souhaiteriez-vous faucher :

.....
.....

